

ZÉRO DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

Budget 2023 :

LA TEOM N'AUGMENTE PAS !

GRÂCE À TOUS VOS EFFORTS, LE TAUX DE LA TAXE
D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EST
MAINTENUE À 15% EN 2023.

Qu'est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

La TEOM est un impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle sert à financer le service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés (compétence exercée par la Communauté de communes), sur le territoire. Le montant payé dépend de la valeur locative du bien, déterminée par les services fiscaux. Néanmoins, ce montant ne reflète pas l'utilisation réelle du service, ni les efforts réalisés par les contribuables pour trier ou diminuer leurs déchets. C'est pourquoi Cœur du Var réfléchit à l'instauration d'une tarification incitative, qui permettra à chaque contribuable de payer le véritable coût du service qu'il utilise.

Comment Cœur du Var réussit à maintenir le coût de la TEOM en 2023 ?

La collecte et le traitement des déchets

sont impactés par la hausse générale des prix. D'une part, le coût de l'énergie et du carburant augmente et d'autre part, les normes françaises et européennes se renforcent considérablement. En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat, ne cesse de croître. Pour toute tonne enfouie, cette taxe est passée de **25 € HT** en 2020 à **52 € HT** en 2021, pour atteindre les **65 € HT** en 2025.

Néanmoins, Cœur du Var poursuit son engagement pour l'économie circulaire dans une dynamique du 0 déchet. Ainsi, la Communauté de communes a été lauréate de 2 appels à projets : "zéro déchet - zéro gaspillage" en 2015 et "économie circulaire" en 2019, avec l'obtention d'une 2^e étoile en 2022.

Ainsi, toutes les actions engagées par Cœur du Var et tous les efforts effectués par ses habitants ont permis le maintien de la TEOM pour 2023, le meilleur déchet et surtout le moins coûteux étant celui que l'on ne produit pas.



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°32 | SEPTEMBRE 2023 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI
MAQUETTE : DIRECTION DE LA COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

32

Cœur du Var poursuit son engagement POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Le chalet du réemploi - Déchèterie de Flassans-sur-Issole

LA COMMISSION NATIONALE DU LABEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE L'A ANNONCÉ EN NOVEMBRE 2022, LA 2^E ÉTOILE DU LABEL A ÉTÉ ACCORDÉE À CŒUR DU VAR, POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, JUGÉE PROMETTEUSE.

Cette annonce salue la forte mobilisation de Cœur du Var et de ses partenaires. Elle confirme également la pertinence d'un projet qui vise à apporter des réponses concrètes à une problématique de préservation des ressources et de réduction des déchets. **Notre territoire est le seul à avoir reçu 2 étoiles pour le label économie circulaire en Région SUD.**

Le label en quelques mots

"Territoire engagé Transition écologique" est un programme de management et de labellisation qui comporte 2 volets, pour lesquels Cœur du Var est déjà engagé : climat-air-éner-

gie et économie circulaire. Cette labellisation récompense les intercommunalités et les syndicats pour la **mise en œuvre de politiques ambitieuses** dans ces 2 domaines. La démarche permet à chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale de **situer ses actions, d'élaborer et de structurer sa nouvelle stratégie** et d'obtenir une véritable reconnaissance. Cette démarche se structure en 3 étapes clés :

- un état des lieux de la politique de la collectivité
- la définition d'une stratégie d'action
- le suivi et l'évaluation de la performance globale de la collectivité, au regard de la stratégie définie.

De quoi est composé le label en matière d'économie circulaire ?

Un référentiel d'actions est proposé, permettant d'évaluer rapidement la politique de la collectivité. **Les actions sont réparties en 5 axes.**

1 axe politique

- Définition d'une stratégie globale de la politique d'économie circulaire pour l'ensemble du territoire.

2 axes techniques

- Développement des services de réduction, de collecte et de valorisation des déchets
- Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires.

2 axes sur les moyens et la mobilisation

- Outils financiers du changement de comportement
- Coopération et engagement

Une fois complété, ce référentiel permet de **déterminer le score global du territoire**. La valorisation de la performance, via une labellisation, peut être alors envisagée.

Quel niveau de labellisation pour Cœur du Var ?

Le Pôle Transition Énergétique et Écologique et son Vice-président Jean-Michel DRAGONE, sont engagés sur le volet climat-air-énergie depuis 2020 et travaillent à l'obtention prochaine de leur 2^e étoile. Pour le volet économie circulaire, Cœur du Var et son Vice-président en charge de la valorisation des déchets, Jean-Pierre ROUX, ont pris une longueur d'avance, puisqu'ils ont décroché leur 2^e étoile (cf. ci-après). En effet, **42,76% des objectifs du label** sont réalisés en matière d'économie circulaire :

- 57,4 % pour l'axe 1 "Stratégie"
- 69,5 % pour l'axe 2 "Prévention et gestion



Jean-Pierre ROUX

des déchets"

- 31,5 % pour l'axe 3 "Déploiement d'une économie circulaire"
- 27,5 % pour l'axe 4 "Outils financiers"
- 90,1 % pour l'axe 5 "Coopération"

Zoom sur la remise de la 2^e étoile

Jeudi 25 mai 2023, la Communauté de communes a reçu la 2^e étoile du label "Economie circulaire" par l'Ademe, lors des **Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux**.

Pour cette occasion, Cœur du Var était représenté par Jean-Pierre ROUX, Vice-président délégué à la valorisation des déchets et Mélissa ALONSO, responsable adjointe du Pôle valorisation des déchets.

Cette cérémonie a permis de mettre en lumière l'**engagement et les efforts de notre intercommunalité** en matière de transition écologique sur l'ensemble du territoire, notamment avec une vidéo réalisée par l'Ademe, que vous pouvez consulter sur notre chaîne YouTube @coeurduvar.

Précurseur en matière de performance de tri, de réduction des déchets et désormais d'économie circulaire, Cœur du Var veut relever une nouvelle fois le défi et continuer à s'engager encore plus **dans une démarche de prévention, de réemploi, de réutilisation et de recyclage.**



(c) Cœur du Var

En Cœur du Var, ON VALORISE LES DÉCHETS VERTS !

LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS : UNE SOLUTION 100% AVANTAGEUSE !

En effet, le broyage des déchets verts présente de nombreux avantages : alternative au brûlage des végétaux, réduction, voire suppression des trajets en déchèterie, constitution d'une réserve de broyat pour alimenter votre composteur et pailler vos plantations. Afin de vous aider dans cette démarche, Cœur du Var vous propose **2 solutions**.

LE BROYEUR THERMIQUE

Cœur du Var propose une prestation de broyage à domicile à hauteur de **18€ de l'heure** (paiement par chèque). Ce service est actif de septembre à novembre et d'avril à juin, sur rendez-vous (minimum une semaine avant au 04 94 39 44 90). La prestation est délivrée par un agent du Pôle valorisation des déchets pour 1h ou 2h.

Quelques conditions à respecter : habiter l'une des 11 communes de Cœur du Var (fournir un justificatif de domicile), remplir la charte d'engagement qui vous sera remise, proposer un lieu adé-

quat (accessible à un véhicule léger avec remorque et ne compromettant pas la sécurité de l'agent), préparer les déchets verts en tas (branches de 3 à 12 cm de diamètre, rangées dans le même sens avec peu de ramifications), être présent pour aider l'agent et autoriser la Communauté de communes à vérifier le bon usage du broyat.

LE PRÊT DE BROYEURS ÉLECTRIQUES

Depuis mars 2019, vous pouvez **emprunter gratuitement** l'un de nos 20 broyeurs électriques.

Le retrait s'effectue auprès du Pôle valorisation des déchets (EcoSite à Gonfaron), sur rendez-vous au 04 94 39 44 90. Le jour du retrait, un agent vous montrera comment fonctionne le broyeur et vous fera signer une charte d'engagement. Vous pourrez ensuite conserver le matériel pour une durée d'une semaine renouvelable (dans la limite des stocks disponibles). A noter que la machine peut broyer des branches de 4 cm de diamètre maximum.

Lors du retrait, il vous sera demandé : un justificatif de domicile, une pièce d'identité, une attestation d'assurance civile, un chèque de caution de 500 €.

EN BREF

CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Cœur du Var et la Fédération Départementale des Chasseurs du Var ont établi un partenariat afin de valoriser les cartouches de chasse.

Ainsi, la Fédération s'engage à placer des bacs avec des affiches de communication



dans les locaux des sociétés de chasse installées sur le territoire. Les chasseurs devront déposer leurs cartouches usagées dans les bacs dédiés.

L'ensemble sera déposé chez un professionnel pour les valoriser.